

Budget des communes et des EPCI 2022

De Bernadette Straub et Thierry Maréchal



Parution : 3 mars 2022

Collection : Les indispensables

Broché : 1424 p. | 16 x 24 cm

Prix : 92 € TTC

Réf. 121853

ISBN : 978-2-7013-2166-0

Le vademecum du comptable !

Largement utilisé par les praticiens des finances communales et intercommunales, qu'ils exercent leurs fonctions au sein d'une collectivité territoriale ou d'un centre des finances publiques, le *Budget des communes et des EPCI* constitue le manuel de référence commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Méthodique, cet ouvrage est conçu selon le plan de la nomenclature M14. Il détaille le contenu et l'utilisation de chaque compte et précise pour chacun d'entre eux les modalités budgétaires et comptables d'écriture, ainsi que les pièces justificatives que l'ordonnateur doit transmettre au comptable.

Pédagogique, il rappelle le cadre juridique applicable à chaque opération avant d'entrer dans le détail des opérations budgétaires et comptables avec de nombreux exemples. Ainsi, il convient aussi bien aux praticiens expérimentés qu'aux débutants.

Dynamique, il accompagne les nombreuses évolutions qu'ont connues les collectivités territoriales ces dernières années, du regroupement intercommunal à l'expérimentation du compte financier unique.

À jour de l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux (EPCI) à caractère administratif, cette 32^e édition intègre la description des règles relatives :

- à la taxe de séjour ;
- aux taxes funéraires ;
- à la taxe d'aménagement ;
- à la taxation sur la consommation finale d'électricité ;
- au fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) ;
- aux marchés publics issus de la loi ASAP (L. n° 2020-1525, 7 déc. 2020, d'accélération et de simplification de l'action publique) ;
- à la TASCOT (taxe sur les surfaces commerciales) ;
- à la dotation de solidarité rurale.



À propos des auteurs

Initialement rédigé par Roland Brolles, l'ouvrage est désormais mis à jour par deux auteurs aux profils complémentaires : **Bernadette Straub**, inspectrice divisionnaire honoraire à la Direction générale des Finances publiques (DGFiP), et **Thierry Maréchal**, attaché hors-classe territorial, directeur général des services de la mairie du Lavandou.

Sommaire

Partie 1 - Les règles juridiques, budgétaires et comptables

Chapitre 1 - Le cadre juridique

Section 1 - La séparation des ordonnateurs et des comptables

Section 2 - Le contrôle de légalité

Chapitre 2 - Les principes budgétaires et comptables

Section 1 - Comptabilité de l'ordonnateur

Section 2 - Les recettes

Section 3 - Les dépenses

Section 4 - Comptabilité du receveur municipal

Section 5 - Les contrôles budgétaires et comptables de la chambre régionale des comptes

Section 6 - L'intercommunalité

Partie 2 - Les comptes

Chapitre 1 - La section d'investissement

Classe 1 - Comptes de capitaux

Classe 2 - Comptes d'immobilisation

Classe 3 - Comptes de stock et en-cours

Classe 4 - Comptes de tiers budgétaires

Classe 5 - Comptes financiers

Chapitre 2 - La section de fonctionnement

Classe 6 - Comptes de charge par nature

Classe 7 - Comptes de produits

Classe 8 - Comptes spéciaux (comptes non budgétaires et hors bilan)

Chapitre 3 - Les comptes de tiers non budgétaires

Classe 4 - Compte de tiers

Chapitre 4 - Les comptes financiers

Classe 5 - Comptes financiers

Annexes

Liste des abréviations

Index

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire ou autre service de presse.

Contact Presse : Nathalie Veuillotte

06.17.42.24.44 / nathalie.veuillotte@berger-levrault.com

Plus d'information sur berger-levrault.com rubrique « Maison d'Édition »